Déclaration canadienne

Le 2 septembre 1968, M. R. V. Gorham, membre canadien de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, transmettait au chef d'État du Cambodge, le prince Norodom Sihanouk, la déclaration canadienne suivante:

C'est un principe fondamental de la politique extérieure du Canada que les relations internationales doivent être menées conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, notamment celui de l'obligation de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques et de s'abstenir d'avoir recours à la menace ou à l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'autonomie politique d'aucun pays. En accord avec les principes, le Canada déclare qu'il reconnaît et respecte l'intégrité territoriale du Royaume du Cambodge à l'intérieur de ses frontières actuelles.

En répondant par cette déclaration à la demande du Gouvernement cambodgien notre Gouvernement réalisait son désir d'ajouter la voix du Canada à celle d'autres Gouvernements en vue d'un relâchement des tensions dans la région. Depuis 1954, époque de son entrée à la Commission internationale, le Canada s'est occupé du Cambodge de façon soutenue. En 1955, il a parrainé une résolution des Nations Unies qui a amené l'admission du Cambodge et de neuf nouveaux membres à l'ONU. Dès les débuts du programme d'aide au Cambodge en 1954, le Gouvernement canadien a contribué pour \$1,250,000 au développement de ce territoire sous les auspices du Plan de Colombo. Ce modeste programme a fourni des capitaux sous forme d'aide alimentaire et une assistance technique qui a permis à des Cambodgiens de faire un stage au Canada. A la mi-1968, nous avions préparé 73 Cambodgiens à différents métiers. Actuellement, on compte 25 stagiaires cambodgiens au Canada, dont 10 en administration hôtelière, secteur important pour le développement de l'industrie touristique au Cambodge. Vers le milieu de l'année en cours, 25 experts canadiens, surtout des enseignants, avaient été envoyés en mission au Cambodge, aux termes du programme d'assistance technique. Il y a actuellement sept enseignants canadiens au Cambodge.

Barrage du Prek Thnot

Le 13 novembre 1968, le Canada s'est joint à neuf autres États donateurs pour signer avec le Cambodge, au siège des Nations Unies à New York, un accord multilatéral concernant l'érection d'un barrage pour l'irrigation et la production d'énergie hydro-électrique sur le Prek Thnot, au Cambodge. Le Canada, troisième grand État donateur, a accepté de fournir 2 millions de dollars sous forme de subvention à ce projet de 27 millions.

Cet apport continue l'aide que le Canada a déjà donnée aux programmes régionaux pour l'aménagement du cours inférieur du Mékong, fleuve qui traverse la Thaïlande, le Laos, le Cambodge et le Vietnam du Sud. A part leur valeur économique pour les États riverains, ces programmes sont des moyens très importants de stimuler la coopération entre des pays naguère hostiles. Le Canada a été l'un des premiers États à offrir de l'aide au Comité pour la coordination des recherches du bassin inférieur du Mékong. Le Comité du

549

pour 'a dge, in Iu Filn

comme ez-le-feu amie i. assure rable ce régin e comme oujours té dais

impo traduit ecédé à e reprobodgien

es deux iemen s

on inte-